



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal
Du 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle 1, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire.

Membres en exercice : **27**
Date convocation : **2 décembre 2025**
Présents : **21**
Votants : **26**

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Isabelle JODIN, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, Adjoints
Sandrine MARTINS, Marie-Agnès DESCOUX, Charlotte LE MAITOUR, Patrick MICHEL, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Serge POIGNANT, Brigitte FOULON, Hervé GUISE, Jean-Marc LONGEQUEUE, Franck PARIS, Dominique FRANCOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Jean-Marc SIOZAC	a donné pouvoir	à	Claude SCHAEFFER
Jean BEDU	a donné pouvoir	à	Franck PARIS
Nathalie BEELS	a donné pouvoir	à	Jean-Marc LONGEQUEUE
Magali BOUARFE	a donné pouvoir	à	Hervé GUISE
Mapril BAPTISTA	a donné pouvoir	à	Dominique FRANCOISE

ETAIT ABSENTE :

Mildred PUISSANT

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Franck PARIS a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

DELIBERATION N° 2025-48 : FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2024 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2025-26

- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- VU** le budget primitif de l'exercice 2024 (pas de décision modificative en 2024) ;
- VU** le compte administratif relatif à l'exercice 2024 ;

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré,

Avec 17 voix pour et 9 abstentions (J. BEDU, H. GUISE, N. BEELS, J-M. LONGEQUEUE, M. BOUARFE, F. PARIS, D. FRANCOISE, C. PRUDHOMME, M. BATISTA)

CONSTATE les éléments suivants :

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20251215-2025-48-DE
Date de télétransmission : 26/12/2025
Date de réception préfecture : 26/12/2025

Résultat de Fonctionnement à affecter :	1 497 112,41€
Résultat d'investissement à affecter :	44 316,58 €
Restes à réaliser de la section d'investissement (RàR) :	- 75 820,11 €

DIT que le besoin de financement N-1 de la section d'investissement (1068) s'établit comme suit :

Solde d'exécution d'investissement reporté	44 316,58 €
Solde des restes à réaliser	- 75 820,11 €
Besoin de financement (solde d'investissement corrigé des restes à réaliser)	31 503,53 €

DÉCIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne R001) :	44 316,58 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) :	31 503,53 €
Résultat de fonctionnement reporté (ligne R002):	1 465 608,88 €

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 15 décembre 2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,


Arnaud BRUNET